

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le 10 Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, Mme Laure DETREZ, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Mégane PROUTEAU à M. Hugues DEVAUX MARKOV

*Absent (s) :*

Mme Gwendoline PICHARD

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 Décembre 2020
Date de l'affichage	4 Décembre 2020
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	32

-----

**2020 113    Aide à l'acquisition de conteneurs enterrés pour verre et papier**

**Rapporteur : C. Guéguen**

Lorient Agglomération assure la collecte et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire intercommunal. Elle a pour compétences la collecte des déchets ménagers et assimilés et leur traitement, et la collecte sélective en apport volontaire du verre et papiers.

Dans l'objectif d'améliorer le tri de ses administrés et de répondre à une demande des communes, elle souhaite soutenir l'acquisition des conteneurs enterrés pour le tri du verre et du papier auprès de toutes les communes de l'agglomération.

Pour cela, elle propose de fournir un nombre limité de conteneurs enterrés en fonction du nombre d'habitants de la commune (4 îlots de 2 conteneurs chacun). Les travaux de génie civil, quant à eux, resteront à la charge de la commune.

La mise en place de ces conteneurs enterrés est encadrée par une convention entre la commune, Lorient Agglomération et, le cas échéant, les gestionnaires du ou des sites d'implantation (bailleurs sociaux ou copropriétés). Cette convention permet de définir le rôle et les responsabilités de chacune des parties.

En janvier 2018, le Conseil Municipal avait validé la proposition de Lorient Agglomération concernant la fourniture de 4 îlots de 2 conteneurs enterrés pour les apports volontaires de verre et de papier, sur 3 ans (2018-2019-2020) et donc validé le projet de convention relative à l'aide à l'acquisition de conteneurs enterrés pour la commune de Guidel et autorisé Monsieur le Maire à signer cette convention.

Sur cette base, Lorient Agglomération avait engagé, pour la fourniture des conteneurs, une procédure d'achat public pour une durée de trois ans, délai qui arrive à échéance le 29/07/2021.

Il s'agit ici de la même convention à signer avec le nouveau président de Lorient Agglomération.

Installations proposées : Keranna, Guidel centre (2) et Guidel-plages.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 26 novembre 2020 ;

VU le nouveau projet de convention relative à l'aide à l'acquisition de conteneurs enterrés pour la commune de Guidel, avec Lorient Agglomération ;

**VALIDE** la proposition de Lorient Agglomération concernant la fourniture de 4 îlots de 2 conteneurs enterrés pour les apports volontaires de verre et de papier ;

**VALIDE** le projet de convention relative à l'aide à l'acquisition de ces conteneurs enterrés pour la commune de Guidel, avec Lorient Agglomération ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention.

**Adopté à l'unanimité**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 11 décembre 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

